

REPUBLIQUE FRANCAISE



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SERVICE DES MILIEUX TERRESTRES

N° 6024- 2866 2008/DENV/SMT

Nouméa, le 03.06.08

Le service des milieux terrestres

au

Bureau de l'environnement industriel

6.06 → BEI → à classer
ds EA
"Ecrin débâlé"

Objet : Avis relatif à une demande d'autorisation d'exploiter un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées – Lotissement L'Ecrin de Poé, sise commune de Bourail.

V/ref : BE n° 6034-2-1589/2008 du 26 mars 2008

PJ : liste des plantes à privilégier ou à proscrire dans le cadre de boisement/plantations diverses/écrans végétaux

Liminaires

Ce projet de station d'épuration (STEP) des eaux résiduaires domestiques ou assimilées est situé dans une zone de fort intérêt écologique : proximité des sites classés de la Roche Percée et de la Baie des Tortues, proximité immédiate de la réserve spéciale marine du parc du lagon de Bourail.

Par ailleurs, cette zone fait partie de la zone tampon du site de la zone côtière ouest proposé en vue d'une inscription au Patrimoine Mondial de l'humanité. L'un des critères retenus pour justifier le choix de ce site est la beauté naturelle exceptionnelle du site. Il conviendrait donc de rappeler au pétitionnaire l'importance du traitement des impacts sur les paysages liés au projet exposé : toutes les mesures visant à réduire et supprimer les impacts visuels de la station doivent être prises ; aucune espèce végétale à caractère envahissant ne devra être utilisée (*Cf. liste des plantes à privilégier dans le cadre de reboisement/plantations/écran végétal et liste des plantes à caractère envahissant à proscrire*).

Une attention toute particulière doit également être portée sur la protection des milieux naturels du secteur, notamment au travers d'une évaluation rigoureuse des impacts directs et indirects du projet sur l'environnement durant toutes les phases du projet (de la pré-construction à l'exploitation de l'installation) et sur l'ensemble du périmètre d'influence du projet.

Analyse du dossier

Le lot où il est projeté d'implanter la STEP est déjà terrassé et viabilisé dans le cadre de la réalisation du lotissement « L'Ecrin de Poé ». L'état initial des milieux directement impactés n'est ainsi pas abordé dans ce dossier.

La présente analyse se concentre donc sur le suivi des milieux récepteurs potentiellement impactés par le projet.

Les formations végétales (y compris les mangroves) de part et d'autre des creeks comprises dans la zone d'influence du projet sont à conserver en l'état.

Au vu de la qualité physico-chimique mauvaise du creek de la Poméa et de la qualité bactériologique mauvaise du Creek Salé, aucun rejet direct n'est projeté pour éviter toute accentuation du phénomène d'eutrophisation des eaux. Le principe d'un tertre d'épandage a été retenu à l'arrière de l'unité de biodisques de la STEP.

Le suivi du milieu et de la qualité des rejets tel que détaillé dans la présente étude d'impact devra être rigoureusement respecté et ce, durant les phases de pré-construction, construction et exploitation de la STEP.

Cependant, au cours des phases travaux et lors de la mise en service de la station, les risques de pollution des creeks, même si limités dans le temps, sont fort probables. Ceci implique, en plus du suivi proposé, la mise en place d'un suivi rigoureux de la qualité physico-chimique et bactériologique du creek de la Poméa et des eaux de surface en interaction avec ce dernier.

L'objectif est de suivre les conditions environnementales du milieu potentiellement impacté durant toutes les phases du projet, puis de les comparer aux conditions initiales afin d'identifier des tendances ou des impacts qui pourraient être le résultat d'activités liées au développement et/ou à l'exploitation des aménagements projetés.

Les résultats et les bilans comparatifs de ces suivis seront à transmettre aux autorités compétentes de façon régulière.

Ce point nécessite donc d'être complété tel qu'explicité précédemment.

Conclusion

Le service des milieux terrestres émet un avis favorable sous réserve de la fourniture et de la validation par les autorités compétentes des éléments précédemment demandés.

La chef du service des milieux terrestres,

Annexe 1 : Liste des plantes rustiques à privilégier dans le cadre d'aménagements / boisement / plantations

Plantes endémiques ornementales			
	Noms scientifiques	Noms communs	Type de plante
E	<i>Agathis lanceolata</i>	Kaori	Attention à la taille importante qu'il peut atteindre à maturité !
E	<i>Araucaria columnaris</i> et autres <i>araucarias</i>	Pin colonnaire	
E	<i>Canavalia favieri</i>		liane à fleurs mauves pendantes pouvant fleurir à plusieurs périodes de l'année
E	<i>Casuarina collina</i>	Bois de fer	
E	<i>Chambeyronia macrocarpa</i>	Palmier	Préfère l'ombre et humidité
E	<i>Cyathea sp.</i>	Fougères arborescentes	Préfère l'ombre et humidité
E	<i>Erythrina variegata</i> var. <i>fastigiata</i>	Peuplier kanak	
E	<i>Oxera brevicalyx</i>		buisson lianescents à fleurs blanches de juin à aout
E	<i>Oxera nerifolia</i> ssp. <i>nerifolia</i>		buisson lianescents à fleurs blanches toute l'année
E	<i>Oxera pulchella</i> ssp. <i>grandiflora</i>	Liane perruche	liane à grandes fleurs blanches de juillet à septembre
E	<i>Pittosporum coccineum</i>		Arbuste à floraison rouge-orange pouvant fleurir à plusieurs périodes de l'année
E	<i>Schefflera elegantissima</i>		
E/Ind.	<i>Cordyline spp</i>	Cordylines	Arbuste vertical feuilles col divers
E/Ind.	<i>Pandanus sp</i>	Pandanus à feuilles panachées	Arbuste volumineux
E/Ind.	<i>Pandanus spp.</i>		
E/Ind.	<i>Pandanus tectorius</i>	Pandanus	Arbre - feuilles glauques, fruit décoratifs
Plantes endémiques/indigènes adaptées aux conditions "forêt sèche"			
	Noms scientifiques	Noms communs	Type de plante
FS.E	<i>Artyera arcuata</i>		Arbre à fleurs odorantes - Héliophile
FS.E	<i>Artyera chartacea</i>	Chêne banian	Arbre - Héliophile
FS.E	<i>Captaincookia margaretae</i>	Fontaine piment	Arbuste cauliflore à belles fleurs rouges - Sciaphile - Rare
FS.E	<i>Cleistanthus stipitatus</i>		Arbre ou arbuste à fruits trilobés - héliophile
FS.E	<i>Emmenosperma pantherianum</i>	Houx calédonien	Arbuste à petites feuilles et longue floraison - Héliophile
FS.E	<i>Gardenia urvillei</i>	Tiaré calédonien	Arbuste à jolies fleurs blanches - Héliophile, pionnier

FS.E	<i>Oxera sulfurea</i>	Liane ou arbruste à fleurs jaunes cauliflores essentiellement en saison fraîche
FS.E	<i>Phyllanthus deplanchei</i>	Arbrisseau à petites feuilles et longue floraison - Héliophile
FS.E	<i>Panchnella cinerea</i>	Bel arbre à baies noires, forte branchaison - Héliophile - commun en zone littorale
FS.E	<i>Santalum austro-caledonicum</i>	Santal
FS.E	<i>Turbina inopinata</i>	Petit arbre - Héliophile
FS.Ind.	<i>Acacia spirorbis</i>	Liane à croissance rapide et à floraison mauve toute l'année - Héliophile
FS.Ind.	<i>Cerbera manghas var. manghas</i>	« Gaïac »
FS.Ind.	<i>Codiaeum peltatum</i>	Faux manguier
FS.Ind.	<i>Croton insularis</i>	moua-bouïou
FS.Ind.	<i>Diospyros fasciculosa</i>	Arbre du littoral - Héliophile - A fleurs blanches très odorantes
FS.Ind.	<i>Elatostachys apetala</i>	Arbuste ou arbrisseau - Sciaphile
FS.Ind.	<i>Fontainea pancheri</i>	Arbuste - Héliophile, pionnier
FS.Ind.	<i>Mimusops elengi</i>	Arbre de couleur sombre, à fleurs blanches odorantes - Héliophile
FS.Ind.	<i>Premna serratifolia</i>	Arbre à petites fleurs rouges - Héliophile, pionnier
FS.Ind.		Arbre à fruits orangés charnus - Héliophile - Interdit en jardin public (fruits toxiques)
FS.Ind.		Commun en zone littorale - Bel arbre à écorce crevassée et fruits rouges - Héliophile
FS.Ind.		Petit arbre à fleurs blanches odorantes - Héliophile, pionnier

Plantes indigènes ornementales déjà produites ou utilisées

	Noms scientifiques	Noms communs	Type de plante
Ind.	<i>Acacia simplex</i>	Gaiac de bord de mer	
Ind.	<i>Aglaia elaeagnoidea</i>	Bois rose	
Ind.	<i>Argusia argentea</i>	Faux tabac	
Ind.	<i>Asplenium nidus</i>	Fougère nid d'oiseau	Préfère l'ombre et humidité
Ind.	<i>Blechnum gibbum</i>		Préfère l'ombre et humidité
Ind.	<i>Calophyllum inophyllum</i>	Tamanou du bord de mer	
Ind.	<i>Casuarina equisetifolia</i>	Bois de fer	
Ind.	<i>Cocos nucifera</i>	Cocotier	
Ind.	<i>Crinum asiaticum</i>	Grand lis	Herbacée fleurs blanches
Ind.	<i>Cycas seemannii</i>	Cycas local	
Ind.	<i>Davallia solida</i>	Pattes de lapin	Fougère

Ind.	<i>Elaeocarpus angustifolius</i>	Cerisier bleu	
Ind.	<i>Fagraea berteroana</i>	Bois tabou, bois pétrole	
Ind.	<i>Ficus prolixa</i>	Ficus banyan	
Ind.	<i>Hibiscus tiliaceus</i>	Bourao	
Ind.	<i>Melaleuca quinquenervia</i>	Niaouli (variété rouge)	
Ind.	<i>Nephrolepis cordifolia</i>	Fougère Couvre-sol (attention a son caractère parfois envahissant)	
Ind.	<i>Sesuvium portulacastrum</i>	Herbacée Succulente Couvre-sol fleurs mauves	
Ind.	<i>Sophora tomentosa</i>	Buisson d'argent	
Ind.	<i>Syzygium malaccense</i>	Arbuste robuste des îlots	
Ind.	<i>Thespesia populnea</i>	Pommier kanak	
Ind.		Bois de rose	
Plantes exotiques			
	Noms scientifiques	Noms communs	Type de plante
X	<i>Aloe spp</i>		Succulente
X	<i>Aloe vera</i>	Plante à brûlures	Succulente
X	<i>Aptenia cordifolia</i>	Pourpier (un des)	Herbacée Couvre-sol fleurs rouges
X	<i>Azadirachta indica</i>	Neem	Arbre
X	<i>Beaucarnea recurvata</i>	Pied d'éléphant	Arbuste (port en bouteille)
X	<i>Bryophyllum pinnatum</i>	Glou-glou	Succulente
X	<i>Bryophyllum tubiflorum</i>		Succulente
X	<i>Catharanthus roseus</i>	Pervenche de Madagascar	Herbacée fleurs roses ou blanches
X	<i>Coleus amboinicus</i>	Grosse menthe	Couvre-sol
X	<i>Cycas revoluta</i>		Arbuste volumineux
X	<i>Dracaena fragans</i>	Arbre du bonheur	Arbuste vertical
X	<i>Dracaena spp</i>		Arbuste vertical
X	<i>Euphorbia hastata</i>		Arbuste Plante à latex fleurs rouges
X	<i>Euphorbia heterophylla</i>	Poinsettia sauvage	Herbacée Plante à latex fleurs rouges
X	<i>Euphorbia milii</i>	Epine du Christ	Succulente Plante à latex à piquants - fleurs rouges
X	<i>Gloriosa superba</i>		Liane fleurs orangées
X	<i>Jatropha multifida</i>		Arbuste Plante à latex fleurs orangées
X	<i>Jatropha podagrica</i>	Jatropha bouteille	Arbuste (port en bouteille) Plante à latex fleurs orangées
X	<i>Kalanchoe beharensis</i>	Oreilles d'éléphant	Arbuste Succulent volumineux

X	<i>Lampranthus roseus</i>	Couvre-sol fleurs roses
X	<i>Melia azedarach</i>	« Lilas »
X	<i>Nerium oleander</i>	Laurier-rose
	<i>Palmiers exotiques (nombreuses espèces)</i>	Arbuste fleurs blanches ou roses
X	<i>Phymatosorus grossus</i>	Palmier
X	<i>Portulaca foliosa</i>	Fougère scolopendre
X	<i>Portulacaria afra</i>	Fougère Couvre-sol
X	<i>Rhoeo spathacea</i>	Pourpier (un des)
X	<i>Ruellia tuberosa</i>	Succulente
X	<i>Setcreasea purpurea</i>	Couvre-sol feuilles lie de vin
X	<i>Stapelia gigantea</i>	Pète-pète
X	<i>Synadenium grantii</i>	Herbacée fleurs mauves, éphémères
X	<i>Tradescantia sillamontana</i>	Succulente feuilles violacées
X	<i>Vetiveria zizanioides</i>	Stapélie géante
X	<i>Yucca aloifolia</i>	Succulente Plante à latex
		Arbuste Plante à latex
X		Misère velue
		argentée
X		Herbacée fleurs mauves
X		Vétiver
X		Herbacée
X		Arbuste à piquants

LEGENDE

E = Espèce endémique
 E/Ind. = Espèce endémique ou indigène
 FS.E = Espèce endémique de Forêt Sèche
 FS.Ind. = Espèce indigène de Forêt Sèche
 Ind. = Espèce indigène
 X = Espèce exotique

**Annexe 2 : Liste des plantes à proscrire dans le cadre d'aménagements / boisement / plantations
(cette liste regroupe des espèces végétales introduites à caractère envahissant)**

Plantes exotiques à proscrire		
Noms scientifiques	Noms communs	Type de plante
<i>Acacia auriculiformis</i>		Arbuste
<i>Agave americana</i> « variegata »	Agave	à piquants -
<i>Agave attenuata</i>	Agave sans piquants	feuilles glauques
<i>Agave filifera</i>	Agaves	à piquants -
<i>Antigonon leptopus</i>		à piquants -
<i>Arundo donax</i>	Canne de Provence	Herbacée - Très envahissante en zones humides
<i>Cryptostegia grandiflora</i>	Liane de Gatope	Liane fleurs mauves
<i>Furcraea foetida</i>	Fourcroya	à piquants -
<i>Furcraea foetida</i> « mediopicta »	Agave à f. panachées	volumineux
<i>Imperata cylindrica</i>	Paille	Herbacée fleurs blanc argenté (très envahissant !)
<i>Jatropha gossypifolia</i>	Faux ricin	Plante à latex ligneuse feuilles rougeâtres
<i>Lantana sellowiana</i>	Petit lantana	Couvre-sol fleurs mauves ou orangées
<i>Miscanthus floridulus</i>	Roseau canaque	fleurs blanches
<i>Opuntia inermis</i>	Raquette sans piquants	Succulente
<i>Pennisetum macrostachyum</i> var <i>atropurpureum</i>	Queues de chat rouges	Herbacée
<i>Pennisetum setaceum</i>		Herbacée
<i>Pinus caribaea</i>	Pin des Caraïbes, Pinus	Arbre - se resème parfois copieusement, risque d'envahissement
<i>Sansevieria trifasciata</i>	Langue de belle-mère	Herbacée Couvre-sol
<i>Schinus terebinthifolius</i>	Faux poivrier	Arbre
<i>Spathodea campanulata</i>	Tulipier du Gabon	Arbre à caractère envahissant localement
<i>Tecoma stans</i>	Tecoma	Arbuste à floraison jaune, naturalisé en zones sèches

République Française

**DIRECTION DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI
4^{me} section d'inspection
ANTENNE DE KONE**

Immeuble HENRIOT
B.P 84 - 98860 KONE

Tél : 47.20.76 - Fax : 47.36.36
Email : dtenc.kone@gouv.nc

Réf : N° 2804 - 04 - 196 /IT2-KONE/AS/YS
Affaire suivie par :

Monsieur le Directeur,

Koné, le 22 avril 2008

Monsieur le Directeur des Ressources Naturelles
Bureau des installations classées

BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

PROV. ACSE SUD Direction de l'Environnement	ARRIVÉE LE			
	25 AVR. 2008			
N° 1908	D	SERRÉ	SE	SY
EFFECTION	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			
COPIE	<input type="checkbox"/> 30.04 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			
RETOUR	<input type="checkbox"/> 30.04 <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>			
<p>30.04 → REI → à déclarer dans l'Ecrin de Poé</p>				

Vous sollicitez mon avis sur un dossier concernant la société Hôtelière de la plage de Poé pour l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées sise lotissement l'Ecrin de Poé, commune de Bourail.

Au vu de l'analyse des risques du dossier, je formule les observations suivantes :

- 1) Comme indiqué page 14 du document « étude des dangers », un dysfonctionnement de la station d'épuration peut entraîner des dégagements d'hydrogène sulfuré. Il me semble nécessaire de disposer à la fois de capteurs permanents avec avertisseur pour que les agents appelés à intervenir soient prévenus de la présence éventuelle de ce gaz avant de pénétrer dans les zones concernées (ce qui n'est apparemment pas prévu), et aussi de capteurs personnels, comme il est prévu (p 15 de la notice « Hygiène et sécurité »), de manière à contrôler la présence de gaz pendant leur intervention.
- 2) Concernant la formation du personnel : point 4.2.2 du document « Etudes des dangers », page 26 : il est nécessaire que la formation dispensée prenne en compte les risques dus aux produits utilisés ainsi que les risques spécifiques notamment en matière d'incendie et d'explosion.

- 3) Contrairement à ce qui est prévu à l'article 1.1 de la notice « Hygiène et sécurité », il est indispensable, s'agissant de travaux salissants, que les salariés intervenant disposent de vestiaires où pourront notamment être entreposés les équipements individuels de sécurité, comportant des compartiments séparés pour les vêtements souillés et pour les vêtements propres, ainsi que de douches. L'article 73 de la délibération n°34 CP du 23 février 1989 et les articles 15 à 17 de la délibération n° 37 CP du 23 février 1989 le prévoient. Il convient que le projet permette le respect de la réglementation.

Je n'ai pas d'autre observation particulière à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma parfaite considération.



Direction Générale des Services

Direction des affaires vétérinaires,
alimentaires et rurales*Service de l'eau et des statistiques
et études rurales*209, rue A. Bénébig – Haut Magenta
Tél. (687) 25.51.12 – Fax. (687) 25.51.29Mél : seser.davar@gouv.nc

BP. 256 – 98 845 - Nouméa Cedex

CS 08 - 3310 - ~~397~~ /DAVAR/SESER

Nouméa, le ... - 1 AVR. 2008

PROVINCE SUD Direction de l'environnement	ARRIVÉE LE N°	3 AVR. 2008						
		D	SPPR	SE	SM	SMT	SVM	PPRS
AFFECTÉ	V							
COPIE								
OBSEERVATIONS	4.04 → RES → LCC							

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande d'avis n° 6034-2/1403 du 14 mars 2008, relative au dossier de demande d'autorisation d'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées, sis lotissement l'Ecrin de Poé, commune de Bourail, j'émets les observations suivantes :

Un regard devrait être mis en place avant l'entrée dans le lit d'épandage, afin d'effectuer les mesures de débit et de qualité des eaux traitées prévues dans le dossier. Les résultats des analyses devront être adressés à la DAVAR.

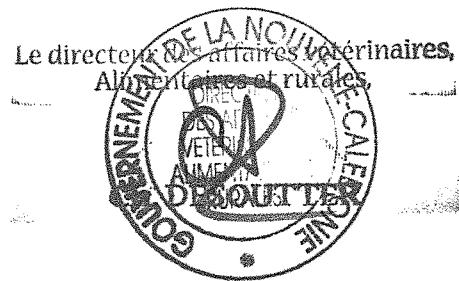
En cas d'écoulement d'eau au niveau du regard en sortie de l'épandage, indice d'un colmatage du champ d'épandage, des mesures de décolmatage devraient être immédiatement prises. Il nous semblerait judicieux d'ailleurs de remplacer le puisard par un simple regard, afin d'éviter des dysfonctionnements prolongés du lit d'épandage compensés par une infiltration directement dans la nappe de l'effluent traité au moyen du puisard de sortie, préjudiciable à la qualité du milieu récepteur.

Il apparaît que le site étant situé en zone inondable, la mise en place de remblais est prévue. Une étude de l'impact de ces remblais sur l'écoulement des crues et l'inondabilité de la zone devra être réalisée.

D'autre part, des travaux d'aménagement et de curage sont prévus sur le creek Poméa en amont et en aval de l'opération.

En vertu de l'article 1^{er} de la délibération n° 105 du 9 août 1968, ce creek fait partie du domaine public de la Nouvelle-Calédonie. Pour cette raison, tous les ouvrages et travaux dans le lit de ce cours d'eau doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de services de la DAVAR.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Monsieur Christophe OBLED
Directeur des ressources naturelles
Province Sud
BP 3718
98845 Nouméa Cedex